

éloquents prononcées par l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Greene) en parlant de la sécheresse dans la vallée de l'Outaouais, ainsi que les observations faites publiquement par le candidat libéral défait dans la circonscription de Peace-River, qui aurait déclaré, selon le *Daily Herald-Tribune* du 13 janvier 1966:

Je croyais que le gouvernement fédéral s'était engagé à verser une contribution égale à celle de la province, pour tout programme d'aide—la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies exceptée—comme il l'avait fait pour l'Alberta en 1959, et pour l'Ontario et le Québec en 1964 et en 1965.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je tiendrai certainement compte de ces deux autorités.

M. Baldwin: Je les ai citées avec scepticisme.

L'hon. M. Greene: J'hésite quant à la dernière autorité citée, mais la première est, sans aucun doute, de la plus haute valeur.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question supplémentaire. Est-il exact que la quote-part versée par le gouvernement fédéral aux agriculteurs du nord de l'Alberta provenait de la caisse d'assistance à l'agriculture des Prairies, qui réunit les cotisations des agriculteurs eux-mêmes, établies à 1 p. 100 des recettes du blé vendu? Si tel est le cas, il ne s'agit donc pas d'une subvention du gouvernement fédéral semblable aux autres subventions dont il a parlé.

L'hon. M. Greene: C'est exact, monsieur l'Orateur, mais même si la moitié des 5.4 millions de paiements effectués provenait des cotisations des agriculteurs, 2.7 millions venaient du Trésor fédéral; par conséquent, les cultivateurs de cette région ont déjà bénéficié de subventions fédérales, tandis que les provinces qui ont reçu de l'aide par suite de la sécheresse n'avaient reçu antérieurement aucune subvention fédérale.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre de l'Agriculture comment concilier pareille attitude avec les déclarations répétées du gouvernement fédéral, savoir qu'il participerait à tout programme d'aide de ce genre, du moment que les gouvernements provinciaux en feraient la demande?

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'ÉTUDE DES INITIATIVES PAR UN COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Richard A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier minis-

tre si le gouvernement sera disposé, au cours de la session actuelle, à recommander à la Chambre et à l'autre endroit l'établissement d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, chargé d'étudier l'activité de la Commission de la capitale nationale et de voir, surtout, ce qu'on pourrait faire de plus, le cas échéant, pour préparer la capitale nationale en vue du centenaire de la Confédération?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je vais étudier la question de l'honorable député, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ÉTUDE MINISTÉRIELLE SUR LA CRIMINALITÉ JUVÉNILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice dirait-il à la Chambre où en est l'étude ministérielle, si je ne m'abuse, entreprise sur la délinquance juvénile. Si cette étude est terminée, quand le rapport sera-t-il publié?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice et procureur général): Monsieur l'Orateur, l'étude est terminée et le rapport, qui est maintenant publié, sera disponible sous peu.

LA NAVIGATION

LE BRIS DES GLACES SUR LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Il s'y attend, je le sais, car c'est la saison. Je demanderais donc à cet aimable ministre du littoral de l'Atlantique si l'on a apporté des changements au programme de bris des glaces sur le Saint-Laurent? Sinon pourquoi le gouvernement vient-il en aide en ce moment à des navires russes et à d'autres navires étrangers sur le Saint-Laurent?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement relativement aux brise-glaces est la même que lorsque les amis de l'honorable représentant siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. Nous nous efforçons de briser constamment la glace dans le Saint-Laurent afin qu'il n'y ait pas d'inondation dans la ville ni le port de Montréal. Nous y avons réussi, mais seulement, hélas, jusqu'à un certain point; cependant, nous allons faire de notre mieux afin d'assurer la sécurité du port et de la ville de Montréal, et de toute autre agglomération le long du Saint-Laurent.